Informations de base

2021/2135(DEC) DEC - Procédure de décharge	Procédure terminée
Décharge 2020 : Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA) **Subject** 8.70.03.10 Décharge 2020	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
CONT Contrôle budgétaire	CHRISTOFOROU Lefteris (EPP)	29/07/2021
	Rapporteur(e) fictif/fictive CHINNICI Caterina (S&D) CSEH Katalin (Renew) EICKHOUT Bas (Greens /EFA) CZARNECKI Ryszard (ECR) KUHS Joachim (ID) OMARJEE Younous (The Left)	

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ITRE Industrie, recherche et énergie	La commission a décidé de ne pas donner d'avis.	

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Budget	HAHN Johannes

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
		COM(2021)0381	

30/06/2021	Publication du document de base non-législatif		
14/09/2021	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
31/03/2022	Vote en commission		
07/04/2022	Dépôt du rapport de la commission	A9-0119/2022	
04/05/2022	Décision du Parlement	T9-0168/2022	Résumé
04/05/2022	Débat en plénière		
05/10/2022	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	2021/2135(DEC)
Type de procédure	DEC - Procédure de décharge
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	CONT/9/06728

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		PE698.977	17/01/2022	
Amendements déposés en commission		PE704.736	02/03/2022	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A9-0119/2022	07/04/2022	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0168/2022	04/05/2022	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif complémentaire	06003/2022	16/02/2022	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(2021)0381	30/06/2021	

Autres Institutions et organes

Institution/organe	Type de document	Référence	Date	Résumé
CofA	Cour des comptes: avis, rapport	N9-0044/2022 JO C 439 29.10.2021, p. 0003	29/10/2021	

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final
Budget 2022/1773 JO L 258 05.10.2022, p. 0327

Décharge 2020 : Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité (ENISA)

2021/2135(DEC) - 04/05/2022 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a décidé de **donner décharge** au directeur exécutif de l'ENISA (Agence de l'Union européenne pour la cybersécurité) sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2020 et d'approuver la clôture des comptes pour cet exercice.

Constatant que la Cour des comptes déclare avoir obtenu une assurance raisonnable que les comptes annuels de l'Agence pour l'exercice 2020 sont fiables et que les opérations sous-jacentes sont légales et régulières, le Parlement a adopté, par 560 voix pour, 47 contre et 34 abstentions, une résolution contenant une série de recommandations qui font partie intégrante de la décision de décharge et qui complètent les recommandations générales énoncées dans la résolution sur la performance, la gestion financière et le contrôle des agences de l'UE.

États financiers de l'agence

Le budget définitif de l'ENISA pour l'année 2020 s'élevait à 21.682.883 EUR, soit une augmentation de 28,05 % par rapport à 2019.

Le Parlement a déploré l'observation de la Cour qui constitue la base de l'opinion assortie de réserves sur la légalité et la régularité des paiements sous-jacents aux comptes. La Cour a constaté qu'une délégation temporaire accordée par le précédent directeur exécutif à un membre du personnel a expiré le 31 décembre 2019 et que ce membre du personnel a reçu une nouvelle délégation du nouveau directeur exécutif le 12 février 2020. Dans l'intervalle, cet agent a autorisé, dans le cadre de la réalisation des objectifs de l'Agence, des engagements budgétaires d'un montant de 529.120 euros et des paiements d'un montant de 914.100 euros sans délégation valable (3,5% du total des crédits de paiement disponibles en 2020).

Le Parlement s'est félicité de l'observation de la Cour selon laquelle, à la suite de son audit, l'Agence a pris des mesures pour atténuer les risques identifiés à l'avenir.

Gestion budgétaire et financière

Les efforts de suivi budgétaire au cours de l'exercice 2020 ont permis d'atteindre un taux d'exécution budgétaire de 97,35%, soit une augmentation de 0,55% par rapport à 2019. Le taux d'exécution des crédits de paiement a été de 68,62%, soit une baisse de 1,49% par rapport à 2019.

Autres observations

Le Parlement a également formulé une série d'observations concernant les performances, la politique du personnel, les contrôles internes et la Covid-19.

En particulier, il a noté ce qui suit :

- la révision des indicateurs clés de performance (ICP) de l'Agence en 2020 dans le but de mieux refléter les nouveaux défis et le mandat conféré à l'Agence par le règlement sur la cybersécurité a été saluée;

- au 31 décembre 2020, 89,86% du tableau des effectifs étaient pourvus, avec 62 agents temporaires nommés sur les 69 agents temporaires autorisés au titre du budget de l'Union (contre 59 postes autorisés en 2019). L'augmentation du tableau des effectifs est due au nouveau mandat de l'Agence qui lui confère des compétences et des ressources plus importantes à la suite de l'adoption du règlement sur la cybersécurité. Le déséquilibre entre les sexes signalé pour 2020 au niveau de l'encadrement supérieur est préoccupant;

- en raison des postes vacants non pourvus et de la lourde charge de travail, l'Agence fait appel à du personnel intérimaire pour accomplir certaines des tâches de son programme de travail annuel. Selon le Parlement, les travailleurs intérimaires devraient bénéficier des mêmes conditions de travail que les travailleurs employés directement;

- l'évaluation du contrôle interne de l'Agence a conclu que les structures soutenant les contrôles internes et la conformité semblent être faibles et fragmentées;

- les restrictions imposées à partir de mars 2020 et pendant la majeure partie de cette année, telles que le télétravail imposé et les déplacements fortement limités pour les missions liées au travail, ont entraîné un certain nombre d'avantages environnementaux, notamment une réduction significative de l'empreinte carbone et une diminution de l'utilisation du papier en raison de la numérisation accrue des processus.